



Le 10 juillet 2025

Hervé Morin, Jean Morin, les parlementaires de la Manche, le Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel écrivent au Premier Ministre pour solliciter la révision du modèle économique du Mont-Saint-Michel

Dans un courrier adressé le 10 juillet, Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Président de l'Établissement public national (Epic) du Mont Saint-Michel, Jean Morin, Président du Département de la Manche, les parlementaires de la Manche - David Margueritte, Béatrice Gosselin, Philippe Gosselin, Bertrand Sorre et Stéphane Travert – et David Nicolas, Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, sollicitent une rencontre avec le Premier Ministre afin de lui proposer la mise en place d'un nouveau modèle économique et de gouvernance plus vertueux, solide et durable pour le Mont-Saint-Michel.

Site patrimonial et touristique parmi les plus visités de France, le Mont-Saint-Michel a toujours généré d'importantes recettes, sans que le site et le territoire puissent réellement en bénéficier, la qualité du service rendu aux visiteurs demeurant par ailleurs imparfaite. C'est donc sur une demande exprimée dès 2017 par les élus des grandes collectivités normandes, Région et Département de la Manche, et qui avait trouvé écho auprès du Premier Ministre Bernard Cazeneuve, qu'un établissement public national, a finalement été créé, en 2020, avec pour mission de gérer le Mont-Saint-Michel de manière unifiée, et de porter son développement touristique et culturel.

Toutefois, au moment où une réforme d'ampleur de l'État territorial est annoncée, le dossier du Mont Saint-Michel a valeur de symbole. La Cour des comptes rend ces jours-ci un rapport sur l'établissement, et ce dernier contient un constat sans appel : les premiers pas de la structure donnent satisfaction, mais l'essai n'est pas encore transformé puisque la cohabitation avec un autre établissement public, le Centre des monuments nationaux (CMN), ne permet pas de mettre en œuvre le projet touristique et patrimonial qui justifie l'existence de l'établissement. Cette situation constitue un véritable obstacle, non seulement au développement, mais aussi à la simple gestion efficace du site.

« Outre l'image problématique que renvoie ce doublon, l'absurdité des mécanismes de financement mis en œuvre saute aux yeux, au détriment total de l'établissement public : le CMN a substantiellement augmenté ses tarifs en 2024 (de 11 à 13 euros) puis en 2025 (de 13 à 16 euros), soit une hausse proche de 50 %. Il a ainsi généré plusieurs millions de recettes supplémentaires. Il opère sur ces recettes un prélèvement annuel supérieur à 7M et ne reverse que 0,6M à l'établissement public, dont la Cour souligne qu'il doit faire face à un mur d'investissement supérieur à 30M. Dans le même temps les contributions versées par l'État se

réduisent : -50% pour la part revenant au Ministère chargé de la transition, passée de 1,5 à 0,75M » expliquent les élus normands.

Si la Cour des comptes émet certes une recommandation forte, allant dans le sens d'une délégation de gestion de l'abbaye à l'établissement public du Mont-Saint-Michel, le Président de Région et de l'EPIC du Mont-Saint-Michel, le Président du Département de la Manche, les parlementaires de la Manche et le Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie préconisent un modèle encore plus abouti, entièrement unifié, à l'instar de Chambord ou Versailles. En effet, si l'établissement public captait l'intégralité des recettes générées par le CMN au Mont-Saint-Michel, il se trouverait en situation de financer ses investissements, et plus généralement de mettre en œuvre le projet pour lequel il a été créé.

« L'Etat a là une occasion de montrer sa capacité à se réformer pour privilégier l'efficacité de l'action publique en faisant reculer le contrôle bureaucratique que le CMN exerce sur l'établissement public, à rationaliser ainsi l'action de ses opérateurs et à entendre la voix des territoires. Nous le devons à tous les visiteurs du Mont-Saint-Michel et plus largement à tous les Français pour qui ce site normand représente un emblème national » concluent les élus normands.

Contact presse Région Normandie :

Charlotte Chanteloup : 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr